



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

PROCÈS-VERBAL

1.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **3 février 2017 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Environ 10 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.2

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2017.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2017.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.3

Demande d'appui de la municipalité de Chénéville – Ouverture d'une pharmacie le dimanche.

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation, située à Chénéville, offre maintenant les services d'un médecin;

CONSIDÉRANT QU'aucune pharmacie de la Petite-Nation n'est ouverte le dimanche, certaines étant même fermées le samedi;

CONSIDÉRANT QU'il suffirait qu'une pharmacie, dans la région de la Petite-Nation, soit ouverte le dimanche pour que les citoyens de la région et les visiteurs aient accès à des médicaments;

024-02-2017

025-02-2017

026-02-2017



no de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chénéville demande l'appui des municipalités de la MRC de Papineau, afin d'inciter les propriétaires de pharmacies de la Petite-Nation à ouvrir leurs commerces le dimanche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon appui la municipalité de Chénéville dans sa demande auprès des pharmacies de Chénéville, St-André-Avellin, Ripon, Papineauville et Thurso afin qu'une pharmacie, dans la région de la Petite-Nation, soit ouverte le dimanche.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Municipalité de Chénéville

1.4

Invitation à un souper-bénéfice au profit de l'Association pour Personnes handicapées de Papineau (APHP) le samedi 18 mars au complexe Whissell de St-André-Avellin.

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour un souper-bénéfice au profit de l'Association pour Personnes handicapées de Papineau;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise la réservation d'une table de 8 personnes au coût de 400 \$ pour le souper-bénéfice au profit de l'Association pour Personnes handicapées de Papineau le samedi 18 mars;

ET QUE les conjoints des élus paient leur billet au coût de 50 \$ chacun;

QUE les frais d'inscription soient ventilés par poste budgétaire;

ET QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

APHP

1.5

Déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais.

Monsieur le maire informe les citoyens qu'il y aura le déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais le 23 février prochain dans différents restaurants de la Petite-Nation. Aucune réservation n'est requise et le coût du déjeuner est de 10 \$ par personne. Vous n'avez qu'à vous présenter dans l'un des restaurants participants :

Le Bristro Charlo;
Rest O'Max;
Restaurant le Maxime & Le Roca;
La Villa du bifteck;

027-02-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

Restaurant Le Bucheron;
La Belle Bédaine;
La Toquade.

028-02-2017

1.6

Demande de don du Club de Gymnastique Pop-Gym de la Petite-Nation.

CONSIDÉRANT la demande de don reçue du Club de gymnastique Pop-Gym de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme fait la promotion de saines habitudes de vie par l'entremise de la gymnastique;

CONSIDÉRANT QUE les séances d'entraînement ont lieu à Papineauville, ce qui occasionnent des frais de transport plus élevés pour nos jeunes;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est à but non lucratif;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise un don de 50 \$ au Club de Gymnastique Pop-Gym pour la saison 2017;

ET QUE ce montant soit puisé dans le compte 02-19000-970.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Club de Gymnastique Pop-Gym

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

029-02-2017

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de janvier et des salaires pour la période du 18 décembre 2016 au 21 janvier 2017.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de janvier totalisant la somme de **277 760,75 \$** portant les numéros de chèques **13800 à 13896** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **84 668,02 \$** soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **362 428,77 \$**;

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 18 décembre 2016 au 21 janvier 2017 soit adoptée pour un montant total de **87 015,24 \$**;

QUE les salaires des élus du mois de janvier 2017 soient adoptés pour un montant de **7 663,21 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 5

CONTRE : 1



no de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

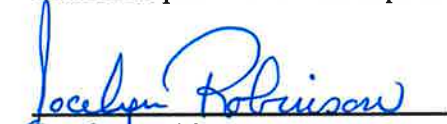
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Jocelyn Robinson

Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Les rapports mensuels des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Aucune correspondance du mois de janvier reçue à la mairie.

3.

GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1

Autorisation de recruter un sauveteur pour la saison estivale 2017 à la plage municipale.

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'avoir du personnel saisonnier à la plage municipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a un poste de sauveteur à pourvoir pour l'été 2017;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson à procéder au recrutement et à l'embauche d'un sauveteur pour les besoins de fonctionnement de la plage municipale pour la saison estivale 2017;

QUE les frais de parution soient imputés au poste budgétaire 02-70140-341;

QUE les deniers requis au paiement du salaire soient puisés à même les disponibilités des postes rémunérations concernés.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

M. Thierry Désormaux, Directeur des travaux publics

3.2

Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités ou MRC ou régies intermunicipales intéressées,

030-02-2017

31-02-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE La Municipalité de Lac-Simon confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité de Lac-Simon s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité de Lac-Simon s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité de Lac-Simon s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-416.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

UMQ

4.

COMMUNICATIONS

4.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

5.

INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1

Cotisation annuelle pour l'association des Chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ).

CONSIDÉRANT l'importance que notre directeur du service des incendies soit membre de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ);



no de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle 2017 à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec au montant de 250 \$ plus les taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-22000-494.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service de sécurité incendie
ACSIQ

5.2

033-02-2017

Service régional de formation des pompiers de la MRC de Papineau – Adhésion de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk à l'entente intermunicipale.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative au projet d'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, confirmant la signature de l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-04-063, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 avril 2016, acceptant la modification proposée à l'entente intermunicipale afin d'y inclure un addenda permettant une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente, conformément au texte déposé dans le cadre de ladite séance ainsi qu'à l'article 624 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres de l'entente intermunicipale ont accepté l'ajout de l'article concernant une nouvelle adhésion à ladite entente;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-03-773, adoptée lors de la séance du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk tenue le 14 mars 2016, demandant d'adhérer à l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'addenda à ladite entente et à l'article 624 du *Code municipal du Québec*, les municipalités membres doivent approuver une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon accepte, par le biais de la présente résolution, l'adhésion de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk à l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau et à la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. MRC de Papineau
Municipalité de St-Émile-de-Suffolk

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

Octroi de contrat pour le traitement des fissures.

CONSIDÉRANT la résolution 246-07-2016 autorisant une demande de subvention en vertu du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT la confirmation d'une subvention de 75 % des coûts de réalisation du projet par le MTMDET (RIRL-2015-103);

CONSIDÉRANT la résolution 281-09-2016 autorisant un appel d'offres par invitation pour le traitement des fissures;

CONSIDÉRANT la transmission, le 19 janvier 2017, d'une invitation à soumissionner à trois (3) firmes soit : Lignes Maska, Marquage Signalisation inc. et C'Scellé inc.;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de 2 soumissions le 30 janvier 2017 à 9 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions sont conformes :

- 9254-8783 Québec inc. Lignes Maska 1.98 \$ mètre linéaire plus taxes
- C'Scellé inc. 1.79 \$ mètre linéaire plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la compagnie C'Scellé inc. est le plus bas des soumissionnaires;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroi le contrat pour le traitement des fissures à la compagnie C'Scellé inc. à 1.79 \$ du mètre linéaire plus taxes;

QUE la présente résolution et le devis de demande de soumissions – Travaux de traitement des fissures sur les chemins Tour-du-Lac et 4^e Rang Sud constituent le contrat entre les parties.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des travaux publics
9254-8783 Québec inc. Lignes Maska
C'Scellé inc.
Nirisoa Raherinaina, Service d'ingénierie MRC de Papineau
MTMDET

034-02-2017



No de résolution
ou annotation
035-02-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

6.2

Tournée 2017 Mutuelle SST – UMQ le 28 mars 2017.

CONSIDÉRANT la tournée régionale annuelle de la mutuelle de prévention de l'UMQ en santé et sécurité du travail (SST) pour le milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette tournée permettra aux gestionnaires des municipalités de profiter de l'expertise de professionnels aguerris pour s'assurer que leur municipalité soit à jour et conforme en matière de SST;

CONSIDÉRANT QUE cette formation s'adresse aux directeurs des travaux publics et aux directeurs de la santé et sécurité au travail à l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est d'une journée et est gratuite;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise madame Alex-Sandra Périard et monsieur Thierry Désormeaux à participer à la formation « la Tournée 2017 Mutuelle SST UMQ » le mardi 28 mars 2017 à l'Estérel dans les Laurentides.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Madame Alex-Sandra Périard

Monsieur Thierry Désormeaux

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

Dérogation mineure numéro 141 concernant la construction d'un garage en cour avant masquant la façade du bâtiment principal sur le lot 12-3 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 10-H.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication de la demande dans le journal Petite-Nation ainsi qu'aux deux endroits désignés dans la municipalité par le conseil;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique relative à la demande de dérogation mineure no 141;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment ne peut se faire à d'autres endroits sur la propriété;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

036-02-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 141 concernant la construction d'un garage en cour avant masquant la façade du bâtiment principal sur le lot 12-3 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 10-H;

QUE cette dérogation soit accordée conditionnellement au remboursement des frais de publications;

La dérogation demandée a pour but de permettre l'implantation d'un garage en cour avant tout en masquant la façade du bâtiment principal. La norme pour l'implantation d'un garage en cour avant est qu'aucun bâtiment accessoire ne vienne masquer ou dissimuler partiellement ou complètement une façade d'un bâtiment principal. Ce genre de dérogation contrevient à l'article 109, alinéa 7, du règlement de zonage U-12.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme
Propriétaire du lot 12-3 du rang 4

7.2

037-02-2017

Autoriser le contrat pour analyser les bactéries, les phosphores, le pH et la turbidité à la Cie « Les moules Zébrées C.D.T. ».

CONSIDÉRANT l'importance de faire analyser les bactéries, les phosphores, le PH et la turbidité de nos lacs;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la compagnie « Les moules Zébrées C.D.T. »;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise un déboursé de 2 130 \$ sans taxes pour faire l'analyse de l'eau des lacs Barrière, Simon et une partie du lac Viceroy à l'été 2017;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-47000-411.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme
La compagnie « Les moules Zébrées C.D.T. »

7.3

038-02-2017

Mandater Deveau Avocats afin de prendre les procédures légales pour régulariser un dossier d'installation septique du matricule 1282-20-9839.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été contacté à plusieurs reprises lors des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'aucun suivi n'a été fait par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer de la conformité des règlements d'urbanisme ainsi qu'à toute autre réglementation applicable;



no de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le devoir de faire respecter les articles associés aux installations septiques de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de mandater un procureur aux fins de représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal mandate le cabinet Deveau Avocats afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, le tout pour s'assurer que la propriété ayant comme matricule 1282-20-9839, soit conforme aux règlements d'urbanisme et à toute autre réglementation applicable.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Deveau Avocats

Propriétaire du matricule 1282-20-9839

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

7.4

039-02-2017

Mandater Deveau Avocats afin de prendre les procédures légales pour régulariser un dossier d'installation septique du matricule 1482-75-7659.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été contacté à plusieurs reprises lors des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'aucun suivi n'a été fait par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer de la conformité des règlements d'urbanisme ainsi qu'à toute autre réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le devoir de faire respecter les articles associés aux installations septiques de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de mandater un procureur aux fins de représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal mandate le cabinet Deveau Avocats afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, le tout pour s'assurer que la propriété ayant comme matricule 1482-75-7659, soit conforme aux règlements d'urbanisme et à toute autre réglementation applicable.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Deveau Avocats

Propriétaire du matricule 1482-75-7659

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme



No de résolution
ou annotation
040-02-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

7.5

Mandater Deveau Avocats afin de prendre les procédures légales pour régulariser un dossier d'installation septique du matricule 1483-17-4946.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont été contactés à plusieurs reprises lors des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'aucun suivi n'a été fait par les propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer de la conformité des règlements d'urbanisme ainsi qu'à toute autre réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le devoir de faire respecter les articles associés aux installations septiques de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de mandater un procureur aux fins de représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal mandate le cabinet Deveau Avocats afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, le tout pour s'assurer que la propriété ayant comme matricule 1483-17-4946, soit conforme aux règlements d'urbanisme et à toute autre réglementation applicable.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Deveau Avocats

Propriétaires du matricule 1483-17-4946

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

7.6

Mandater Deveau Avocats afin de prendre les procédures légales pour régulariser un dossier de bandes riveraines du matricule 1282-97-0917.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été contacté à plusieurs reprises lors des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'aucun suivi n'a été fait par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer de la conformité des règlements d'urbanisme ainsi qu'à toute autre réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de mandater un procureur aux fins de représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal mandate le cabinet Deveau Avocats afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, le tout pour s'assurer que la propriété ayant comme matricule 1282-97-0917, soit conforme aux règlements d'urbanisme et à toute autre réglementation applicable.

041-02-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Deveau Avocats

Propriétaire du matricule 1282-97-0917

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

7.7

042-02-2017

Mandater Deveau Avocats afin de prendre les procédures légales pour régulariser un dossier de bandes riveraines du matricule 1484-10-4453.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été contacté à plusieurs reprises lors des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'aucun suivi n'a été fait par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer de la conformité des règlements d'urbanisme ainsi qu'à toute autre réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de mandater un procureur aux fins de représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal mandate le cabinet Deveau Avocats afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, le tout pour s'assurer que la propriété ayant comme matricule 1484-10-4453, soit conforme aux règlements d'urbanisme et à toute autre réglementation applicable.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Deveau Avocats

Propriétaire du matricule 1484-10-4453

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

7.8

Dépôt du document informatique des herbiers de plantes aquatiques des lacs Simon et Barrière – été 2016.

Le rapport des herbiers de plantes aquatiques a été déposé aux membres du conseil en format électronique pour analyse. Ce rapport sera disponible sur le site internet de la municipalité la semaine prochaine. Aucune plante envahissante n'a été répertoriée.

7.9

Rénovation cadastrale – Consultations publiques les 7 et 8 février 2017 à Chénéville.

Monsieur le maire informe les citoyens présents que conformément à la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois, des consultations publiques auront lieu les 7 et 8 février prochain de 14 h à 20 h au Centre St-Félix-de-Valois (salle Danny-Legault), située au 77, rue Hôtel de Ville à Chénéville.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

Le directeur du service d'urbanisme sera présent à la consultation publique le 7 février de 14 h à 16 h et au besoin, s'il y a lieu.

Les citoyens du Lac-Simon ont reçu une lettre à cet effet et il est important de vous y présenter afin de vérifier les changements relatifs à votre propriété, s'il y a lieu.

Pour tous les citoyens n'ayant pas reçu d'avis, une consultation publique aura lieu au Centre St-Félix-de-Valois (salle Danny-Legault) au printemps 2018 et les citoyens recevront un avis en conséquence.

7.10

Journée d'analyse d'eau – 15 juillet 2017.

Comme par les années passées Géostar inc. offre à la municipalité d'accueillir le laboratoire Notreau. Cet événement a pour but de sensibiliser la population sur la qualité de l'eau qu'il boive. Cet événement aura lieu le samedi matin 15 juillet 2017 de 10 h à 13 h au 849, chemin du Tour-du-Lac à l'Hôtel de Ville. La liste de prix est la suivante :

	<u>Paramètres analysés</u>	<u>Prix Caravane</u>
Test de Base (Potabilité)	Coliformes totaux et fécaux, Bactérie atypique.	30 \$ (Taxes incluses)
Test Avancé (Potabilité + Ions en solution)	Coliformes totaux et fécaux, Alcalinité, Conductivité, pH, Fer, Manganèse, Turbidité et Dureté totale.	75 \$ (Taxes incluses)
Cyanobactérie	Dénombrement des cyanobactéries (Algues bleues) dans un délai de 48 h.	85 \$ (Taxes incluses)
Algues Didymo	Dénombrement des Algues Didymo dans un délai de 48 h.	85 \$ (Taxes incluses)
Bactérie du Fer	Bactérie du fer (Ocre Ferreux)	205 \$ (Taxes incluses)

Le laboratoire est agréé par le Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs depuis septembre 2006.

7.11

Autoriser la reconduction de l'entente avec l'employé numéro 04-0039 pour la mesure des boues septiques.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon procédera à la mesure des boues en 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'urbanisme et de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a signifié son intérêt pour ce poste;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la reconduction de l'entente avec l'employé numéro 04-0039 pour la mesure des boues septiques.

043-02-2017



o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Employé numéro 04-0039

044-02-2017

7.12

Autorisation à procéder à la location d'un véhicule pour la mesure des boues septiques.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon doit louer un véhicule pour faire la mesure des boues septiques en 2017;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la signature d'une entente pour la location d'un véhicule pour la mesure des boues septiques.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

7.13

Consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de la région de l'Outaouais.

Monsieur le maire informe les citoyens que du 13 février au 10 mars 2017, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) prévoit soumettre à la consultation publique le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2018-2023 de la région de l'Outaouais. La MRC de Pontiac a été mandatée par le MFFP, via le Programme d'aménagement forestier durable, d'organiser et de mener cette consultation publique. Nous sommes en attente des dates.

8.

COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

Achat de bacs à matières résiduelles et recyclables.

CONSIDÉRANT QU'il ne reste que quelques bacs en inventaire pour les matières résiduelles et recyclables;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de USD Loubac au montant de 4 295.70 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise une dépense de 4 295.70 \$ avant taxes à USD Loubac pour l'achat de 27 bacs à ordures et 27 bacs à recyclage;

045-02-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-05210-725;

QU'un transfert du surplus anticipé 2016 soit effectué afin de rendre les crédits budgétaires disponibles.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Thierry Désormaux, Directeur des travaux publics

USD Loubac

9.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Suivi du dossier Développement durable et économique et plan d'action 2017.

Monsieur Jean-François David fait rapport de la progression des échanges du comité du développement durable et économique du 16 janvier 2017 et informe les citoyens du plan d'action 2017, lequel fut déposé aux membres du conseil. La prochaine rencontre est prévue pour le 20 février 2017.

9.2

Mandat du CDDÉ.

Une description du mandat du CDDÉ a été déposée aux membres du conseil.

9.3

Compte rendu – Développement social dans Papineau.

Monsieur Jean-François David donne un compte rendu de la rencontre du développement social sur le territoire de la MRC de Papineau qui a eu lieu le jeudi 26 janvier 2017 à St-André-Avellin.

10.

ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Évènement « Beach Party » du 4 mars 2017.

Le conseiller, Michel Lavigne invite la population à venir en grand nombre à l'évènement « Beach Party » à la plage municipale, le 4 mars prochain. Le calendrier des activités de la journée est présenté et est disponible sur le site internet de la Corporation des loisirs, des arts et de la culture ainsi que celui de la Municipalité.

10.2

Journée des bibliothèques – Salon du livre de l'Outaouais le vendredi 24 février 2017.

CONSIDÉRANT la tenue de la journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais le 24 février 2017 à Gatineau;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise les frais d'inscription de 22 \$ plus taxes et la participation de madame Louise Houle Richard à la journée bibliothèque qui aura lieu le 24 février 2017;

046-02-2017



no de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

QUE les frais de déplacement lui soient remboursés selon la politique en vigueur.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie
Biblio de l'Outaouais
Madame Louise Houle Richard

10.3

Plaisirs d'hiver - L'association des loisirs de Montpellier invite la population à deux journées de plein air les samedis 18 et 25 février.

Monsieur le conseiller, Michel Lavigne invite la population à participer aux « Plaisirs d'hiver » le samedi 18 février au lac Schryer et le samedi 25 février au site du lac Croche. Il y aura des jeux, de la glissade, de la raquette et du patin, ainsi que la pêche sur glace. Vous pouvez également souper sur place et c'est gratuit pour tout le monde pourvu que les adultes soient accompagnés de leurs enfants ou petits-enfants.

10.4

Autorisation d'acquérir des quais.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire augmenter de 18 emplacements de quai à 22 emplacements en 2017;

CONSIDÉRANT les deux soumissions par invitation reçues soient :

- | | |
|--------------------------------|------------------------|
| • Radisson Plus | 7 495.00 \$ plus taxes |
| • Services Récréatifs St-Onge. | 8 356.80 \$ plus taxes |

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Radisson Plus est le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat de quai en aluminium flottant de la compagnie Radisson Plus au coût de 7 495 \$ plus les taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-04700-521;

QU'un transfert des activités de fonctionnement soit effectué afin de rendre les crédits budgétaires disponibles.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 2

Adoptée à la majorité

c. c. Trésorerie
Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics
Radisson Plus

11.

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

047-02-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2017

11.1

Suivi de la politique familiale et des aînés.

Monsieur Jean-François David informe les citoyens du suivi de la politique familiale et des aînés.

12.

DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;


QUE la séance soit levée à 21 h 20.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

048-02-2017


Jacques Maillé
Maire


Jocelyn Robison
Directeur général et
secrétaire-trésorier